

POUR LE RETABLISSEMENT DES **4 000 POSTES**
AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES.

Comité des étudiants en S.T.A.P.S de Nantes

UNE POLITIQUE CONTRADICTOIRE DU MINISTERE

- Le 16 Décembre 2002, Luc Ferry annonçait **18 000 postes** aux concours du second degré pour l'année 2003 et se vantait de « **la priorité que constitue aux yeux de ce gouvernement l'Education Nationale.** » De plus, il soulignait « **un réel problème de viviers qui nécessite un travail approfondi d'analyse. Les inscrits aux concours dans les IUFM ont diminué de 29% pour le second degré entre 1996 et 2001.** »

Cependant...

- Le 23 Janvier 2004, un communiqué de presse du ministère annonce, à la veille des concours, la **suppression de 4 000 postes d'enseignants** dans le secondaire (12 500 postes aux concours), à laquelle s'ajoute la **suppression de 10 000 postes de personnels d'éducation.**

DES ARGUMENTS INFONDES

- **Le Ministère se justifie par une diminution du nombre d'élèves dans le second degré.**

Cependant...

La *Direction de la Programmation et du Développement* (DPD), missionnée par Luc Ferry en décembre 2002, affirme la nécessité de recruter 15 800 enseignants par an sur la période 2004-2008 en tenant compte de la régression des effectifs, soit **au minimum 18 500 postes en 2004** en tenant compte d'une part de la régression des effectifs d'élèves et d'autre part du rendement réel des concours (en moyenne 8,5 recrutements effectifs pour dix postes mis aux concours).

- **Le Ministère argue des départs en retraite retardés.**

Pourtant...

Les départs différés en raison de la disparition du Congé de Fin d'Activité et de la Cessation Progressive d'Activité **sont compensés par des départs anticipés** du fait de la nouvelle législation sur les retraites.

DES CONSEQUENCES CATASTROPHIQUES

- **Un déficit de 6000 enseignants à la rentrée 2005.**
- **Une réduction de l'offre de formation :** augmentation des effectifs par classe (déjà à près de 28 élèves par classe dans les Lycées) qui pénalisera en premier lieu les élèves les plus en difficulté ; **suppression d'options, de sections, et d'établissements...**
- **Une explosion du recrutement de personnels précaires.**
- **Un détournement encore plus grand des étudiants par rapport aux carrières de l'enseignement** qui posera de graves problèmes de recrutement dans les années à venir (augmentation des départs en retraite à partir de 2005, nouvelle augmentation des effectifs du second degré).

UN IDEAL D'EDUCATION...

- **Une éducation comme « première priorité nationale »...**
(Loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989)
- Un service public de l'éducation à la recherche de « **l'égalité des chances** » et de « **l'insertion professionnelle et sociale** », reposant sur « *l'analyse prévisionnelle et systématique de l'évolution des effectifs à accueillir, de la répartition des emplois et des conditions matérielles et d'accueil* »...
- **Un droit à l'éducation** « *garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, [...] de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* »...
- **Une priorité au recrutement des enseignants** et un renforcement du rôle des personnels d'éducation pour garantir une meilleure formation...
- **Comment soutenir de telles ambitions avec une régression des effectifs recrutés de 30% par rapport à 2003 : sans précédent depuis les années 80 ?**

UN MOUVEMENT DETERMINE ET ORGANISE...

- Le Ministère a profité de l'approche des épreuves écrites des concours de recrutement (période de travail et de stress des étudiants) pour annoncer des mesures visant à réaliser des économies au détriment de la qualité de notre éducation. **Nous devons réagir !**
- Après quelques actions isolées, les étudiants en STAPS sont aujourd'hui **rassemblés nationalement**. De plus, l'ensemble des étudiants dans les autres disciplines ayant maintenant terminé leurs premières épreuves de concours, un **mouvement interdisciplinaire** s'organise.
- **C'est donc un mouvement massif, organisé et déterminé qui entame aujourd'hui un combat pour que le système scolaire français puisse lutter efficacement contre l'échec scolaire, afin de garantir pour tous les élèves une formation et une éducation dignes de ce nom.**

Diminution du nombre de postes aux concours externes de recrutement dans le second degré entre 2002 et 2003

UP	DPT	Concours	Discipline / Filière	Nbre postes 2002	Nbre postes 2003	Ecart
POL	CPE	CPE	Conseiller Principal d'éducation	600	380	-37%
SH	AP	CAPES	Arts Plastiques	165	146	-12%
SH	AP	CAPES	Education musicale	280	168	-40%
SH	AP	CAPES	Philosophie	60	38	-37%
SH	EG	CAPLP	Communication administrative	100	67	-33%
SH	EG	CAPLP	Comptabilité bureautique	143	95	-34%
SH	EG	CAPET	Economie gestion option administration	85	53	-38%
SH	EG	CAPET	Economie gestion option commerce	90	58	-36%
SH	EG	CAPET	Economie gestion option comptabilité	110	68	-38%
SH	EG	CAPET	Economie gestion option informatique	25	21	-16%
SH	EG	CAPLP	Vente	156	110	-29%
SH	HG	CAPES	Histoire et géographie	1030	850	-17%
SH	HGL	CAPLP	Anglais Lettres	315	100	-68%
SH	HGL	CAPLP	Espagnol lettres	40	15	-63%
SH	HGL	CAPLP	Histoire Lettres	470	300	-36%
SH	LAS	CAPES	Allemand	175	106	-39%
SH	LAS	CAPES	Anglais	1371	836	-39%
SH	LMC	CAPES	Lettres classiques	320	240	-25%
SH	LMC	CAPES	Lettres modernes	1365	1153	-16%
SH	LR	CAPES	Espagnol	733	425	-42%
SH	LR	CAPES	Langue d'oc	13	4	-69%
SH	SSD	CAPES	Documentation	240	233	-3%
SH	SSD	CAPES	Sciences économiques et sociales	75	74	-1%
ST	AAC	CAPLP	Arts appliqués	104	65	-38%
ST	AAC	CAPET	Arts appliqués	40	25	-38%
ST	AAC	CAPLP	Coiffure	25	15	-40%
ST	EPS	CAPEP	Education physique et sportive	1330	780	-41%
ST	GE	CAPLP	Génie électrique option électronique	51	20	-61%
ST	GE	CAPET	Génie électrique option électronique		5	
ST	GE	CAPLP	Génie électrique option électrotechnique	125	40	-68%
ST	GE	CAPET	Génie électrique option électrotechnique	55	23	-58%
ST	GE	CAPET	Génie électrique option informatique	13	5	-62%
ST	GM	CAPLP	Génie mécanique maintenance des systèmes	55	52	-5%
ST	GM	CAPLP	Génie mécanique option construction	112	113	1%
ST	GM	CAPET	Génie mécanique option construction	55	35	-36%
ST	GM	CAPLP	Génie mécanique option MVA	49	50	2%
ST	GM	CAPLP	Génie mécanique option productique	52	58	12%
ST	GM	CAPET	Génie mécanique option productique	79	38	-52%
ST	HR	CAPLP	Hôtellerie option technique culinaire	40	34	-15%
ST	HR	CAPET	Hôtellerie option technique culinaire	18	15	-17%
ST	HR	CAPLP	Hôtellerie option technique service	49	31	-37%
ST	HR	CAPET	Hôtellerie option technique service	18		-100%
ST	HR	CAPLP	Pâtisserie	24	10	-58%
ST	MA	CAPES	Mathématiques	1195	1003	-16%
ST	PH	CAPLP	Mathématiques sciences physiques	496	290	-42%
ST	PH	CAPES	Physique appliquée	55	32	-42%
ST	PH	CAPES	Physique chimie	800	663	-17%
ST	SVT	CAPET	Biotechnologies option biochimie	60	35	-42%
ST	SVT	CAPLP	Biotechnologies option santé environnement	116	85	-27%
ST	SVT	CAPES	Sciences de la vie et de la terre	855	594	-31%
ST	TE	CAPET	Technologie	275	180	-35%
				13507	9456	-30%

Communiqué de presse du MJENR – 23 Janvier 2004

Communiqué relatif aux postes offerts au recrutement des enseignants pour 2004

Les postes ouverts au recrutement des enseignants ont été fixés pour 2004 à 13.250 en ce qui concerne le premier degré dont 13.000 au titre des concours externes et 250 au titre du deuxième concours interne et à 16.750 en ce qui concerne le second degré dont 12.500 au titre des concours externes, 2.450 au titre des concours internes, 1.000 au titre des concours réservés et 650 au titre de l'examen professionnel.

Dans le premier degré, le niveau de recrutement est en hausse. Cette évolution conforte les créations d'emplois prévus en loi de finances 2004 et est en cohérence avec la hausse du nombre d'élèves à l'école. Elle permettra également de poursuivre la politique de diminution des recrutements par liste complémentaire, c'est à dire des enseignants non recrutés par liste principale mais qui sont appelés à enseigner, avant toute formation en IUFM, du fait de l'insuffisance de professeurs titulaires. Le recours à cette liste complémentaire a déjà été ramené de 6.300 en 2001 à 3.400 en 2003, soit une diminution de près de moitié.

Dans le second degré, le niveau de recrutement aux concours externes est en baisse, conformément aux évolutions déjà inscrites dans la loi de finances 2004, baisse de 1.500 du nombre des emplois de titulaires et de 2.500 du nombre des emplois de stagiaires. Ces évolutions tiennent compte de la baisse constatée et anticipée du nombre d'élèves qui approchera 100.000 entre 2004 et 2006 et sont en cohérence avec la diminution en 2004 des départs d'enseignants, sous l'effet notamment de la nouvelle législation relative à la cessation progressive d'activité et au congé de fin d'activité.

Le niveau de recrutement des concours internes est en revanche consolidé pour faciliter les possibilités de titularisation et de promotion interne. Les examens professionnels et les concours réservés sont maintenus à un niveau compatible avec celui des viviers de candidats à ces voies d'accès aux corps d'enseignants.

La répartition par corps et par discipline des postes ouverts aux concours sera publiée en tout début de semaine prochaine.

Communiqué de presse du MJENR – 13 Février 2004

Une délégation d'enseignants d'éducation physique et sportive et d'étudiants de STAPS, conduite par le SNEP-FSU a été reçue au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Cette délégation souhaitait protester contre la réduction du nombre de postes ouverts au concours en éducation physique et sportive (EPS).

Les représentants du ministère ont précisé que le volume des postes ouverts au concours dépendait des départs à la retraite, des évolutions de la démographie des élèves et, pour chaque discipline des besoins de chaque académie pour l'enseignement et le remplacement.

En EPS, la situation des académies est globalement excédentaire et les besoins exprimés par les académies pour la rentrée 2004 correspondent à la moitié des personnels titulaires qui seront à affecter pour la prochaine rentrée, ce qui signifie que le déséquilibre va s'accroître.

Dans ces conditions, il était inévitable de réduire le nombre de postes ouverts au concours.

Les représentants du ministère ont opposé un démenti catégorique à la rumeur absurde selon laquelle les enseignements d'EPS en lycée et en lycée professionnel pourraient devenir facultatifs. Il n'est pas question de réduire la place des enseignements d'EPS.

Un groupe de travail est mis en place par le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, en liaison avec le ministère des Sports pour étudier les débouchés offerts aux étudiants des filières STAPS des universités, les carrières de l'enseignement ne représentant, en tout état de cause, qu'une toute petite partie des débouchés des filières STAPS.

Discours de Luc Ferry et Xavier Darcos – 16 Décembre 2002

30 000 postes ouverts aux concours de recrutement des premier et second degrés en 2003

18 000 postes sont ouverts à la session 2003 des concours externes de recrutement des enseignants du second degré et 12 000 postes pour les concours du 1er degré. C'est ce qu'annoncent Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Jeunesse et Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire, aujourd'hui, jeudi 16 décembre 2002, à l'occasion d'une conférence de presse sur les assistants d'éducation et les concours de recrutement 2003. Pour le ministre, les postes offerts « sont maintenus à 30 000 comme en 2002 », ce qui « traduit pleinement la priorité que constitue aux yeux de ce gouvernement l'Education nationale ».

Dans le premier degré, Luc Ferry explique que « 16 204 départs à la retraite sont prévus en 2004. Les 12 000 postes prévus au concours seront complétés par 4 000 enseignants recrutés sur liste complémentaire. » Selon lui, « nous revenons à un niveau raisonnable du nombre de personnes recrutées sur listes complémentaires qui avait atteint 6 000 ces dernières années. Le nombre de professeurs des écoles recrutés sur liste complémentaire sera ainsi ramené à moins de 2 000 dès l'année scolaire 2004-2005, seuil minimal compatible avec un bon fonctionnement du système. »

Dans le second degré, le ministre indique que « les 18 000 postes au concours compenseront les 16 384 départs à la retraite prévus à la rentrée prochaine. Les postes supplémentaires compensent les départs vers l'enseignement supérieur ou les admissions à plusieurs concours, notamment. » De plus, 2 400 places sont prévues pour les concours internes, 1 800 pour les concours réservés et 1 750 possibilités de titularisation sont ouvertes par les examens professionnels. En tout, 3 800 titularisations seront possibles via les concours réservés, interne et examen professionnel. « Cela maintient les mêmes possibilités de titularisation qu'en 2002 », selon le ministère.

Pour fixer ces nombres de postes, le ministère s'est appuyé sur le rapport d'audit sur les départs à la retraite des enseignants de l'Inspection générale des Finances et de l'IGAENR, rendu public en décembre 2002 (Revue Association d'Economie Financière du 17/12/2002, 30547). Luc Ferry a demandé aux directions du ministère de prendre en compte les observations du rapport de la mission. La DPD (Direction de la programmation et du développement) est chargée de mener « un travail approfondi » sur les viviers de recrutement au cours des six prochains mois. De plus, les travaux méthodologiques pour caler les prévisions sur les recommandations du rapport seront conduits dans les deux prochains mois.

Luc Ferry souligne, en outre, qu' « il existe un réel problème de viviers qui nécessite un travail approfondi d'analyse. Les inscrits aux concours dans les IUFM ont diminué de 29% pour le second degré entre 1996 et 2001. Si les départs devaient être intégralement remplacés au cours des dix prochaines années, c'est le quart de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur long qui serait recruté par l'Education nationale pour être enseignant du premier et du second degrés. Nous avons là un défi réel. »

Le ministre veut à l'avenir « éviter les gaspillages du système et faire en sorte que les moyens humains mis à notre disposition soient utilisés efficacement. Il n'est en effet pas normal que nous soyons obligés de recruter des contractuels à temps plein alors que dans le même temps, et au sein de la même académie, des titulaires sont employés à mi-temps dans la même discipline. » Le ministère indique que « dès la préparation de rentrée 2003, un travail important a été amorcé pour assurer une meilleure adéquation des ressources aux besoins. Ceci nécessite des redéploiements mais ces redéploiements sont légitimes. »